

DÉCLARATION DE PERFORMANCE

N° DoP TRAD / 2016

1. Code d'identification unique du produit type :

Plaques de staff traditionnelles

2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du Règlement (UE) n° 305/2011 :

Plaques GEOSTAFF Gamme staff traditionnel

3. Usage ou usages prévus du produit de construction :

Plaques de staff utilisées dans la réalisation de plafonds décoratifs

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 du Règlement (UE) n° 305/2011 :

GEOSTAFF
19 rue Fulgence Bienvenue
92230 GENNEVILLIERS
FRANCE

5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 5 du Règlement (UE) n° 305/2011 :

Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V du Règlement (UE) n° 305/2011 :

Système 4

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

GEOSTAFF déclare les performances en ce qui concerne les caractéristiques essentielles du produit de construction, selon le système 4, sur la base des éléments suivants :

a) Le fabricant effectue :

- i. La détermination du produit type sur la base d'essais de type, de calculs relatifs au type, de valeurs issues de tableaux ou de la documentation descriptive du produit ;
- ii. Un contrôle de la production en usine

b) L'organisme notifié n'intervient pas

Et a délivré la Déclaration de Conformité n° GEO 06/13 v0 sur la base de la norme harmonisée NF EN 13815 :2006

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées :

| Caractéristiques essentielles | Performances | | | Spécifications techniques harmonisées |
|--|--|-----------------|---|---------------------------------------|
| Réaction au feu | A1 (CWFT) | | | NF EN 13815 :2006 |
| Résistance au feu | NPD | | | |
| Dégagement de substances dangereuses | Pas de substances toxiques connues à ce jour | | | |
| Résistance au choc (pour la protection contre l'incendie et/ou la compartimentation anti-incendie) | NPD | | | |
| Isolation contre le bruit aérien direct | NPD | | | |
| Absorption acoustique selon : NF EN ISO 11654 | Gamme staff traditionnel | Dimensions (mm) | Indice d'absorption acoustique α_w | |
| | 15 mm armature fibre de verre | 1200 x 800 x 15 | 0.10 | |
| | 20 mm armature fibre de verre | 1200 x 800 x 20 | | |
| | 30 mm armature fibre de verre | 1200 x 800 x 30 | | |
| | 40 mm armature fibre de verre | 1000 x 800 x 40 | | |
| | 15 mm armature filasse | 1200 x 800 x 15 | | |
| | 20 mm armature filasse | 1200 x 800 x 15 | | |
| Résistance thermique (dans les conditions d'utilisation finale) | NPD | | | |

Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.

La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Gennevilliers, le 02 février 2016

Alain BARTOUX
Responsable Technique